

Tableau de répartition des frais à la charge des participants

CHARTE FINANCIERE 2017-2018

Licence	Aucun remboursement de licence ne sera fait quelque soit le motif, sauf d'en le cas décrit en ligne 22 de ce document					
Adhésion :	Aucun remboursement de cotisation ne sera fait quelque soit le motif					
Remboursement frais de fonctionnement	Seules les personnes du bureau peuvent engager des frais inférieurs à 30 € pour l'achat de petit matériel de fonctionnement. (timbres, enveloppes, encres, etc) . Tout autre achat supérieur à 30€ devra être validé par le bureau. Pour tous les autres adhérents, une demande d'achat devra être validée par le bureau avant d'engager des frais .					
Remboursement des frais de déplacements pour les handis pouvant se déplacer seul	Pour nos adhérents en situation de handicap autonomes pour leurs déplacements, ces derniers seront remboursés des déplacements au même titre que les guides (stages, compétition et loisir). Les déplacements pour les entraînements ne seront pas pris en compte. Les frais kilométrique et péages seront remboursés sur les bases d'aller retour depuis Grenoble ouVDL. Pour tout remboursement il faudra remplir l'exemplaire de note de frais figurant sur le site internet et l'envoyer par mail au trésorier. A défaut aucun remboursement ne sera effectué.					
Remboursement licence	remboursement 100 % de la licence pour les chômeurs et étudiants licenciés à VHS. La cotisation reste à la charge du guide					
Transport Entraînement	Guide ou handi ayant un véhicule et uniquement en covoiturage	sur les trajets aller/retour Grenoble lieu d'entraînement sur le	Sur volontariat uniquement en charge VHS 30 % restants. 100 % étudiants, chômeurs. Pour tout remboursement il faudra remplir l'exemplaire de note de frais figurant sur le site internet et l'envoyer par mail au trésorier. A défaut aucun remboursement ne sera effectué.	0% Tableau de suivi donnant droit à un avoir fiscal déductible de 66 % et prise	Remboursement	
Remboursement de frais de déplacement courses, ou loisirs pour les guides	Seuls les frais décidés en CA, seront remboursés intégralement aux personnes au chômage et aux étudiants qui sont ou seront guides. Pour les autres guides et sur volontariat, les frais seront remboursés sous formes d'un avoir fiscal qui donne droit à un abattement de 66 % de la somme et les 34 % restants feront l'objet d'un remboursement par chèque. La base de calcul des kilomètres sera établie sur un départ soit de Villard de Lans, soit de Grenoble suivant les destinations. Pour tout remboursement il faudra remplir l'exemplaire de note de frais figurant sur le site internet et l'envoyer par mail au trésorier. A défaut aucun remboursement ne sera effectué.					
Inscription aux compétitions	l'inscription des guides et leur participation aux compétitions ou stage reste sous le contrôle du bureau de VHS					
Local	Les personnes désignées par le bureau auront la clé de ce local. Une demande préalable de prêt de matériel sera faite au bureau qui validera ou pas la gratuité ou la location du matériel. Cette demande (à créer) sera sur le site de VHS. Le tarif des prêts sera validé par le CA					
Double licence	Conformément à la réglementation en vigueur à la FFH, il n'est pas imposé de double appartenance aux cadres et guides d'aveugles, et s'ils sont titulaires de la licence FFS, celle-ci est suffisante pour encadrer des activités de la FFH, sauf en cas de déplacement international. Cette règle dans l'état n'est pas opérationnelle d'un point de vue de l'assurance. L'assurance de la fédération de la FFH ne couvrira pas les dommages occasionnés à un licencié FFS mêmes si celui-ci est dans le cadre d'un événement organisé par handisport (l'inverse est vrai aussi)					
Mise à disposition de matériel:						
Hors adhérent matériel						
	Luge	VHS	50 €/jour	non adhérent	100€/jour	500 €
Mise à disposition de matériel	Handbicke	VHS	100€/jour	non adhérent	160€/jour	1 000 €
	Carabine sonore	VHS	150€/jour	non adhérent	300€/jour	3 000 €
	Carabine thermique	VHS	90€/jour	non adhérent	150€/jour	800 €

* une demande de prêt devra être faite préalablement 2 mois avant la date. Le CDHI ne rentre pas dans cette tarification. Un devis pourra être fait selon les volumes

répartitions des frais à la charge des participants

Evènement	Dépense	Quand	Adhérent VHS		Non adhérent VHS	
			Guide/bénévole	Handicapé	Guide/bénévole	Handicapé
			Quote part	Quote part	Quote part	Quote part
			Voir paragraphe sur remboursement frais des guides volontaires à la démarches			
	Acompte	J-90	0,00%	50,00%	100,00%	100,00%
	Acompte couvrant 100 % de coût de l'hébergement et / ou	J-40				
Stage février	Frais hébergement		0,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Stage février	Frais Repas		100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Stage février	transport aller et/ou retour pendant le stage	J	pas de remboursement sur les transports pour venir ou rentrer du stage			
Stage février	Annulation justifiée avant J-30		0% si covoiturage	100,00%	100,00%	100,00%
Stage février	Annulation justifiée entre J et J-30		quote part coût réel			quote part coût réel
Stage février	Annulation injustifiée entre J et J-30		quote part coût réel			quote part coût réel
Stage février	Abandon pendant le stage		acompte non remboursé		100,00%	100,00%
			quote part coût réel			quote part coût réel
Séjour	Acompte	J-90	50,00%	50,00%	100,00%	100,00%
	Acompte couvrant 100 % de coût de l'hébergement et / ou	J-40				
Séjour	Frais hébergement		50,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Séjour	Frais Repas		100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Séjour	transport aller et/ou retour pendant le séjour		Participation de VHS si validation par le bureau suivant le lieu. Optimisation du covoiturage. Frais au départ de Villard			
Séjour	Annulation justifiée avant J-30		0,00%	0,00%	100,00%	100,00%
Séjour	Annulation justifiée entre J et J-30		quote part coût réel			quote part coût réel
Séjour	Annulation injustifiée entre J et J-30		quote part coût réel			quote part coût réel
Séjour	Abandon pendant le séjour		acompte non remboursé		100,00%	100,00%
			quote part coût réel			quote part coût réel
Coupe de France et compétition	Acompte	J-90	0,00%	50,00%		
	Acompte couvrant 100 % de coût de l'hébergement et / ou	J-40		100,00%		
Coupe de France	Frais hébergement		0,00%	100,00%		
Coupe de France	Frais Repas		0,00%	100,00%		
Coupe de France	Transport		0% avec covoiturage	idem		
Coupe de France	Inscription		0,00%	100,00%		
Coupe de France	Désistement		acompte non remboursé			
Coupe de France	Abandon		quote part coût réel			
Séjour étranger	Acompte	J-180	50,00%	50,00%	100,00%	100,00%
	Acompte couvrant 100 % de coût de l'hébergement et / ou	J-90				
Séjour étranger	Frais hébergement		100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Séjour étranger	Frais Repas		100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Séjour étranger	Transport		100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Séjour étranger	Annulation entre J-90 et J-30	voir condition	acompte non remboursé		acompte non remboursé	
Séjour étranger	Annulation après J-30	assurance	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Séjour étranger	Abandon		100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Chts de France	Acompte		<i>participation VHS sur étude du bureau</i>			
Chts de France	Frais hébergement		<i>participation VHS sur étude du bureau</i>			
Chts de France	Frais Repas		<i>participation VHS sur étude du bureau</i>			
Chts de France	Transport		<i>participation VHS sur étude du bureau</i>			
Chts de France	Inscription		0,00%	100,00%		
Chts de France	Désistement		voir condition générale organisation			
Chts de France	Abandon		voir condition générale organisation			